

Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)

Intervention au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence le 20 juin 2016

Le présent plan s'articule autour du renforcement de la résilience des exploitations, de la création de plus de valeur ajoutée dans toute la filière, de la structuration des acteurs de la production, de l'accroissement des débouchés. Nos associations n'ont pas à se prononcer sur la structuration des acteurs, mais nous intervenons ci-après sur les 3 autres axes du présent plan.

I. Améliorer la résilience des exploitations

Dans cette perspective plusieurs facteurs sont à prendre en compte. La diversification des approvisionnements et des productions est un facteur important et interroge au passage la notion de taille des exploitations car trop de concentration et trop de spécialisation vont à l'encontre de la résilience. De même, si les volumes sont nécessaires pour répondre aux besoins de l'alimentation et de la transformation, leur accroissement n'est pas une bonne réponse pour plus de résilience et, au contraire, joue à contre emploi dans cette crise de surproduction globale.

La modernisation des outils de production et du renouvellement des exploitations sont traités dans le cadre du programme de développement rural breton (PDRB). A l'occasion du présent plan il y a lieu de veiller à ce qu le niveau d'endettement soit raisonné et permette a minima aux exploitants une rémunération décente de leur travail.

La maîtrise des coûts de production est bien entendu essentielle. Elle passe notamment par la recherche d'une certaine autonomie. Nos associations ont proposé depuis longtemps la réduction des intrants tant pour l'équilibre économique que pour la diminution des impacts de la production sur l'environnement. C'était l'objet de la certification de l'agriculture à haute valeur environnementale. Sans doute y aurait-il lieu de s'en inspirer.

La proposition principale du plan concerne une extension des territoires ouverts à la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ainsi que le renfort des moyens qui y sont alloués. Ceci doit permettre une évolution dans la conduite des exploitations pour atteindre une meilleure performance économique et environnementale, les aides financières apportées par les MAEC permettant de faire face aux éventuels surcoûts ou pertes de rendement liés temporairement à la transition. La notion de Pass permettant un accompagnement technique de la démarche est à saluer.

II. La création de valeur ajoutée

Nos associations prônent depuis longtemps la mise en valeur des qualités et spécificités des produits bruts ou transformés, comme meilleur moyen de créer de la valeur ajoutée et maîtriser la production en volume. Le consommateur peut accepter de payer le prix de la qualité ou de spécificités qu'il reconnaît comme positives. Pour cela il faut qu'il en soit informé. A cette fin un cahier des charges et des indications sur les modalités de production telles que : « sans pesticides », « sans OGM », « rapport omega 3/omega 6 », ou bien vantant le pâturage et le bocage qui l'accompagne, peuvent être entendues et soutenues par le consommateur final. La production agricole biologique illustre bien une telle démarche, et son soutien est pleinement justifié.

On voit que la démarche doit toucher largement les industries agro-alimentaires (IAA) tant dans la qualité des fournitures en amont de la production qu'en aval pour la transformation qui doit aller vers des produits de marque/labels et innovants. Un tel mouvement doit s'accompagner également d'une montée en gamme du point de vue social et le partage du surplus de valeur ajoutée bien réparti entre producteurs et transformateurs, permettant là encore de ne pas miser exclusivement sur les volumes. Le cadre des circuits courts, notamment pour la restauration

collective, permet d'établir un dialogue entre producteurs, transformateurs et consommateurs pouvant faire émerger les produits nouveaux et bâtir la notoriété nécessaire pour l'appréciation de l'accroissement de valeur ajoutée.

III. Accroissement des débouchés

Sans doute reste-t-il encore bien des marchés intérieurs à conquérir, car si en valeur la France exporte pour 8,4 Mds d'€ de produits laitiers, elle en importe également pour près de 4 Mds. Notamment la production de lait bio en France n'est encore qu'à 2,2 % de la production totale, et ce marché reste déficitaire, alors qu'il est valorisé de plus de 50 % au producteur.

Pour l'exportation s'il faut améliorer les conditions permettant aux entreprises de faire connaître leurs produits, il ne faut pas oublier que la meilleure façon d'être connu et reconnu à l'extérieur est d'être d'abord reconnu chez soi ; la Bretagne doit continuer à bâtir sa marque « produit en Bretagne » en élevant celle-ci dans l'excellence, et il nous faut développer encore les signes de qualité explicites (AOP, etc ...) et des marques bretonnes à forte notoriété, affirmant qualité gustative, innovation, promotion du territoire, respect de l'environnement et de la santé de tous (producteurs et consommateurs).

En conclusion, nous apprécions et approuvons donc ce plan qui se positionne dans une perspective de moyen et long terme, même s'il est clair que la présente crise du lait appelle aussi des mesures aux niveaux européen et national.

Nous espérons que les remarques complémentaires ci-dessus trouveront un écho.

Daniel Piquet-Pellorce